

Séance du conseil général de la Commune de Pomy du lundi 3 décembre 2012

1.- Appel

Il est 20h20 lorsque M. Philippe Widmer, président du conseil général ouvre la séance avec une boutade « serait-ce la dernière avant la fin du monde ? » ; 20 membres sont excusés et 16 sont absents. L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2.-Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2012

Le Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2012 est accepté à l'unanimité après demande de correction de l'orthographe de deux noms : c'est ok pour Gruet, par contre Bär garde l'orthographe de l'état civil.

3.- Assermentation

Aucune

4.- Préavis 2012-05 –Budget de fonctionnement pour l'année 2013

Il laisse apparaître des recettes pour Fr 2'519'489.-, des charges pour Fr 2'522'316.-, d'où un excédent de dépenses de Fr 2'827.-

Notre syndic commente le budget et conclut que les finances de la commune lui permettent de faire face à ses obligations financières. Cependant la croissance constante des reports de charges du canton vers les communes, ainsi que la croissance constante de la facture sociale sont préoccupants

M.Daniel Pugliese nous lit le rapport de la commission de gestion qui nous recommande d'accepter le budget.

Notre président informe l'assemblée qu'une lettre du président du Conseil de Payerne a été adressée à tous les présidents du canton afin d'inciter les conseils généraux à refuser leur budget à cause du montant de la facture sociale. M. Widmer estime qu'un tel refus n'avancerait à rien, bien au contraire.

M Marc Braissant aimerait connaître la position de la Municipalité.

Le syndic confirme que le refus du budget entraînerait des complications et qu'il faudrait de toute manière convoquer à nouveau l'assemblée pour en voter un. La Municipalité privilégie la discussion, notamment avec l'union des communes vaudoises.

Il n'est pas facile de faire des coupes dans les prestations car celles-ci entraînent des dépenses ailleurs. C'est typique avec la réduction de la durée du chômage qui entraîne la prise en charge des fins de droit par le social. Le 2^e pilier est obligatoire depuis 1985 donc par la suite les prestations complémentaires allouées aux personnes ne touchant que l'AVS devraient tomber.

M.Gilles Vuilliezin annonce qu'il a entendu à la radio que le canton allait rétrocéder 21 millions de francs aux communes.

M.Marc-Etienne Saugy demande le taux d'occupation de la salle des combles du bâtiment communal. Notre syndic répond qu'elle est utilisée par le groupe fusion, par les paysannes vaudoises, mais qu'il faut être prudent car ce local se trouve au-dessus d'appartements.

Soumis au vote le budget est accepté à l'unanimité.

5.- Préavis 2012-06 –Demande de crédit de Fr 120'000.- pour l'étude d'un plan de quartier en Longemale

Notre syndic commente le préavis. Il rappelle que ce terrain est en zone intermédiaire et que sa situation nécessite l'étude d'un plan de quartier ainsi qu'un règlement spécifique.

M.Francisco Bueno nous lit le rapport favorable de la commission chargée d'étudier le préavis.

Soumis au vote la demande de crédit est acceptée par 54 voix, 1 abstention.

6.- Rapport comptages sur la circulation en lien avec la motion relative à la circulation à Chevressy.

M.Roger Hug nous explique en détail, cartes à l'appui, les différentes zones de comptages effectuées (nombre de véhicules et vitesse moyenne) ainsi que les résultats. :

- à Pomy du 2 au 8 octobre 2012, on peut relever une vitesse moyenne de 50km/h dans le village. Aux abords du collège, sur la route de Cronay, des mesures sont nécessaires pour améliorer la visibilité: mise en place de signalisation au sol « kit école ».

- route de Moudon du 7 au 13 septembre 2012 : La sous-commission consultative de circulation propose la limitation de la vitesse à 50 km/h dans les deux sens sur le tronçon limite d'Yverdon-les-Bains, intersection avec chemin de l'aurore et Orif. L'impact pour Pomy étant la prise en charge des frais de ce tronçon pour la commune. Après validation de la commission consultative, il y aura parution dans la FAO (printemps 2013).

En outre, la réfection du chemin de Calamin est prévue en collaboration avec la commune d'Yverdon-les-Bains dans le cadre d'AggloY. Il y aura la création d'une servitude pour l'accès au chemin des Vignes, ainsi que des îlots centraux pour traverser la RC de Moudon. Ces deux projets sont liés et seront traités ensemble.

M.Hug mentionne également l'avant-projet d'aménagements qui comprend la création d'un giratoire (RC 422/425, carrefour Orif) et la mise en place d'un itinéraire de mobilité douce entre le chemin de Calamin et l'entrée du village de Pomy. Il y aura aussi le déclassement partiel de la RC 426 (route de Sermuz).

Le service des routes assure le rôle de maître d'ouvrage et travaille en coordination avec le bureau AggloY. En principe les études sont prévues en 2013 pour une réalisation en 2015.

- Route de Moudon contournement : la sous-commission consultative de circulation propose une limitation de vitesse à 60 km/h dans les deux sens sur le tronçon suivant : sortie du virage de la carrosserie jusqu'à 100 mètres après l'intersection route de Moudon-route d'Ursins. Aucun frais à la charge de la commune. Après validation de la commission consultative, il y aura parution dans la FAO (printemps 2013).

-Chevressy du 2 au 8 octobre. Trafic journalier moyen : 422 véhicules. Vitesse moyenne : 38 km/h. Après comparaison, nous constatons que les chiffres sont stables par rapport à 2010.

M.Marc-Etienne Saugy demande ce que signifie le déclassement de la route de Sermuz. M.Hug dit que l'Etat ne souhaite plus s'occuper de ce tronçon (qui sera éventuellement limité) et souhaite que la circulation passe par le futur giratoire.

M.Ramoni demande si le miroir en montant de Moulinet sera remis.

Notre syndic répond qu'on ne devrait en principe pas mais que c'est à étudier.

M.Jacques-Emile Henry dit qu'il en a fait la demande pour sa sortie privé de Champ soleil. Comme il s'agit d'une sortie sur route cantonale, l'Etat est seul décideur.

M.Ballif est surpris que la future limitation à 60km/h cesse 100m après la croisée d'Ursins et pas à 150m où sont prévus deux petits locatifs.

M.Braissant remercie pour la prise ne compte de la motion de Chevressy et dit que les intéressés vont discuter pour décider de la suite.

Le syndic précise que si la motion est maintenue, la Municipalité doit faire une proposition comme une modification de la circulation, un sens unique...

M. Robert Richardet dit qu'il attend mieux que du marquage car la route est étroite et inadaptée au trafic qu'elle supporte.

M. Christian Pellaux affirme que la pose d'un sens unique signifie une augmentation de la vitesse.

7.- Informations de la Municipalité.

M. Patrick Grin : Défense incendie, la régionalisation sera effective au 1^{er} janvier 2013. On constate un changement : son coût a triplé. La collaboration entre villages se poursuit comme avant et s'appellera le DAP : détachement d'appoint de Pomy.

Forêts : d'importantes coupes ont été effectuées au bois de la Môle près du refuge (200 m³ de feuillus) et du fait des intempéries des ornières très profondes ont été creusées. Tout sera remis en état au printemps. Les sapins de Noël gratuits seront à disposition à la déchetterie le 15 décembre.

M. Cuvelier a terminé à regret son stage de 6 mois à la commune.

Un grand merci à Laurent, à ses collègues au Bureau, aux concierges.

Mme Murielle Billaud

La garderie itinérante est opérationnelle le mercredi matin dès le mois d'août, mais elle ne compte que 6 enfants et il en faudrait 10. Le point sera fait en juin.

Accueil de jour : un sondage montre qu'on a une demande de 3 à 17 enfants selon la tranche horaire. Par contre il n'y a pas de local à disposition.

Conséquence de la votation de la LEO : il faut mettre en place des devoirs surveillés. Mise en place prévue pour la prochaine rentrée scolaire, probablement 3 fois par semaine, après l'école.

Grande salle : le plafond fuit sans qu'on sache exactement où. Les WC hommes sont HS ce soir. Lors des locations les locataires bénéficient d'un container avec taxe au poids, mais ils doivent quand même trier les déchets (verre..).

Car postal : suite aux soucis de croisement des cars, ceux-ci sont équipés de radios et communiqueront entre eux pour éviter les manœuvres dangereuses et se croiser judicieusement. La poste demande d'enlever les piquets devant le bâtiment communal. (Ils avaient été placés pour empêcher les mauvais parcsages).

Merci à Laurent, Cathy, au Bureau et aux collègues.

M. Yvan Débieux

Chantier de Chevressy : les conduites ont été posées, les câbles tirés. Il reste quelques raccords à faire. Concernant la Romande Energie, quelques privés ont demandé des raccords en souterrain, sinon ça reste aérien. Des socles pour les candélabres vont être posés. Il serait souhaitable de pouvoir poser l'enrobé cette année encore. Merci aux habitants de Chevressy pour leur patience.

Station de pompage : suite aux fortes pluies, il a eu une inondation mais très peu de dégâts, les pompes n'ont pas été touchées.

Fontaines : Claire Fontaine est réparée. Celle de Moulinet a sa conduite bouchée. Une demande d'offre a été faite.

Merci au Bureau, aux collègues...

M. Christian Pellaux :

Police des constructions. Un appartement a été réalisé au-dessus de la carrosserie Ottonin. La villa de la famille Pelet est terminée, la cave à fromages est fonctionnelle et l'entreprise Favre a prolongé son hangar.

La demande de construire de M. Carpentier est dans les mains du tribunal.

La transformation dans la ferme de M. Jean-François Henry n'a pas encore commencé.

M. Denis Rouiller prévoit la réalisation d'un appartement dans son hangar, M. Robert Richardet également. 3 villas jumelles sont à l'enquête dans le talus sous le chemin de l'Aurore.

Dans un avenir proche, deux petits immeubles de 5 appartements sont prévu au chemin du champ de Pin, il y aura également deux appartements dans l'ancien battoir ainsi que deux villas au chemin aux Oies et de la Forge.

M.Pellaux précise que la demande d'autorisation doit être faite à la Municipalité avant de commencer les travaux.

M.Pellaux avise que les propriétaires de terrain vont recevoir un questionnaire concernant leurs intentions.

AGGLOY : Le résultat des votations à Yverdon fut un coup d' « assom. ». Les subsides de 35% pourraient passer à 0 à cause de cette route de contournement qui n'a rien à voir avec de la mobilité douce. Il faut aller voir sur le site.

Merci aux collègues et plus particulièrement au syndic qui sait diriger et déléguer, merci aussi au personnel communal.

M.Roger Hug informe :

Déchets : réouverture de la décharge le 2 mars et la déchetterie a adopté l'horaire hivernal. Le lundi après-midi, passage du camion-poubelle pour le ramassage des ordures ménagères. Il remercie les surveillants de la déchetterie : Raymonde Cornamusaz, Jacques-Emile Henry, Kevin et Pascal Cuhe et plus particulièrement Isabelle Miéville et Bernard Steiner qui cessent leur activité. Bienvenue à Marcel Ducret.

Merci aux surveillants de la décharge : Marcel Bonvin, Jean-Claude Cornamusaz et Valentin Hug. Et bien sûr merci à Laurent Chevalley, le chef d'orchestre.

Le tonnage des ordures ménagères a diminué, et on constate une hausse des recyclables ainsi que des encombrants. Un ramassage de compostables (déchets de cuisine) a été mis en place. M. Hug nous rend attentif aux problèmes d'amiante (plaque et colle de carrelage et matériaux issus de démolition de bâtiments). RDV sur le site de la commune de Pomy qui se met à jour sur le tri.

Routes : Travaux prévus en 2013 : marquage routier dans le village, suite de la mise en conformité des signaux à Chevressy, pose d'un panneau d'information vers l'administration communale, avant-projet du Giratoire de L'Orif et de la piste cyclable.

Eclairage : En 2012 : conclusion d'un contrat de maintenance avec Romande Energie, poursuite du renouvellement à Chevressy.

Projet 2013 . Etude de la suite du renouvellement.

Mme Sandra Husmann

Les appartements de l'ancien collège sont terminés et les locataires ont emménagé ; ce sont tous des jeunes de Pomy : Amandine Pellaux et Michael Detterard, Noémie Pellaux et Nicolas Ordonez, Christian Miéville et Inès Voutaz.

En décembre, les barrières de garages seront posées et quelques travaux (peintures des sous-bassement et garages, gazon) attendront le printemps.

Nouveau collège : Un panneau interdisant les jeux de ballon a été posé à cause des dégâts faits aux stores ainsi qu'aux façades. Les détecteurs d'éclairage trop sensibles ont été réglés. L'an prochain 4 classes seront occupées.

L'ASYE compte 611 élèves dont 108 pour Pomy.

Merci à Cathy, au bureau communal, à Laurent aux collègues.

M.Yves Pellaux nous renseigne sur les discussions autour d'une éventuelle fusion. Des groupes de travail vont plancher en 2011 et en fin d'année des décisions vers un protocole d'accord seront prises. Pomy étant la commune principale, nous avons tout intérêt à suivre les discussions. Le point le plus important reste toujours les finances mais il y a aussi les écoles, les infrastructures,....

8.- Divers et propositions individuelles

M.Braissant demande pour quelle raison on a préféré un enrobé au béton à Chevressy?

M.Débieux répond qu'il y a plusieurs raisons dont le coût (économie de Fr.15'000.-), de plus en cas de travaux, les bandes de béton sont difficiles à rectifier.

M.René Magnenat nous fait remarquer que l'interdiction des jeux de balle dans la cour a reporté le problème près de la route où le danger est évident. Il soulève aussi le problème du parcage gênant de certaines mamans.

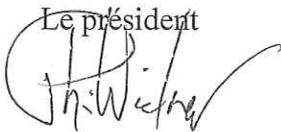
Le syndic rappelle que Pomy dispose d'un terrain de jeu pour les jeux de ballons, d'une rampe et d'un terrain pour le roller et que si les enfants jouent devant le collège, il faut les orienter au bon endroit. Il rappelle également qu'avant et après l'école, ils sont sous la responsabilité de leurs parents.

Mme Eliane Pellaux : Pourquoi avoir mis la boîte aux lettres au-dessus de l'escalier vers le bâtiment communal plutôt qu'en bas ?

Notre syndic répond qu'ils l'ont mise là sur proposition de la Poste sans penser plus avant.

M.Philippe Widmer remercie l'assemblée, le bureau... nous souhaite de belles fêtes et clôt la séance. Il est 22h30.

Le président



La secrétaire

